AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-6-76203200

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs - nº I9

1976

VIGNE -

MILDIOU -(toutes régions)

Les informations concernant l'évolution de la maladie ont permis d'attirer l'attention des viticulteurs sur le danger présenté par le Mildiou au cours du printemps I976.

Rappelons que plusieurs traitements ont été préconisés pour les zones à foyers de mildiou, signalés à notre Station.

Le dernier bulletin, en date du 20 mai, faisait état du temps perturbé (pluies, brouillards, rosées) permettant les repiquages. Des taches fertiles sont constatées actuellement aussi bien dans le GARD (zone des Costières) dans l'HERAULT (région de Montpellier) que dans les PYRENEES-ORIENTALES (région de Perpignan).

Le risque de dispersion de la maladie est extrêmement important, le temps perturbé du 25 mai favorisant les contaminations secondaires. Un traitement généralisé dans toute la région du Languedoc-Roussillon est préconisé avant le 2 juin, afin de protéger, avant floraison, la végétation et en particulier les inflorescences.

Les risques d'attaques sont à redouter dans certains vignobles où la maladie s'est déjà manifestée, dans les Costières du Gard et la zone littorale.

N.B. - Dans certaines situations favorables au Botrytis, sur cépages sensibles, (Littoral, région de Perpignan), on pourra recourir aux formules mixtes permettant de lutter contre le Botrytis et le Mildiou.

OIDIUM

Assurer également le renouvellement de la protection.

POMMIERS et POIRIERS -

TAVELURE

Dans les vergers où la maladie s'est installée assurer à nouveau la protection.

POMMIER

OIDIUM

Maintenir la cadence de protection.

P.1.183

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - Nº d'inscription P.P. : 531 A.D.

OLIVIER -

TEIGNE & PSYLLES

Les premières inflorescences contaminées par la Teigne sont observées dans l'Hérault.

Des colonies abondantes peuvent provoquer des dégâts. Utiliser un produit à base de diméthoate pour lutter contre les psylles, ce traitement étant également efficace contre la Teigne.

ARBRES A NOYAU -

ANARSIA

En vue de juguler les dégâts de ce ravageur, effectuer un traitement.

FUSICOCCUM (Pêcher)

Au fur et à mesure que l'éclaircissage des fruits le permet, effectuer un traitement pour éviter le développement de la maladie.

TOUTES ESPECES -

POU DE SAN JOSE (Pyrénées-Orientales)

La dispersion des larves de Pou de San José a été observée dans la zone contaminée.

Un traitement doit être exécuté immédiatement et renouvelé 10 jours plus tard.

Rappelons que les traitements contre le Pou de San José sont obligatoires dans les zones contaminées.

CULTURES LEGUMIERES - TOMATES -

ALTERNARIA

Ce champignon attaque surtout les feuilles de tomates. Pour prévenir les attaques, on peut utiliser un produit à base de manèbe, mancozèbe, propinèbe et captafol.

Ces matières actives sont également efficaces contre la Septoriose

MILDIOU

Les attaques de Mildiou en serre sont parfois graves, elles sont un risque permanent. Les bassinages, arrosages peuvent déclencher des attaques de Mildiou.

On doit éviter une trop grande durée d'humectation des feuilles, par une modification de la conduite de la serre (aération).

Il est recommandé notamment, en vue d'assurer une protection accrue, d'effectuer un traitement le jour de l'exécution du bassinage, et de plus, d'arrêter temporairement toute irrigation si la maladie est constatée.

Les produits à base de captafol (I60 g./hl), mancozèbe (I60 g./hl) , manèbe (200 g./hl) et propinèbe (2I0 g./hl) sont conseillés pour la lutte contre cette maladie.

Le Chef de Circonscription,

V. LAGAUDE

L'Ingénieur,

M. TISSOT

Tirage du 26 mai I976 - I475 exemplaires
Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal - MONTPELLIER
Le Directeur : P. JOURNET - n° d'inscription PP 53I AD